

RENOV HOTEL

Objet

Financement conjoint avec les banques des programmes de rénovation des établissements d'hébergement touristique éligibles.

Nature et plafond d'intervention

- Crédit à taux préférentiel pour financer jusqu'à 40% de l'opération au maximum avec un plafond de 10 MDH ;

Cibles éligibles

- Les établissements d'hébergement touristique éligibles sont les unités classées hôtels 5 étoiles, 4 étoiles, 3 étoiles, 2 étoiles, 1 étoile, les hôtels clubs, les résidences hôtelières et les maisons d'hôtes. Ces établissements doivent avoir au moins une durée d'exploitation continue ou discontinue de 5 ans à la date de présentation de la demande de financement à la banque.
- Toutefois, ne sont pas éligibles au RENOVOTEL :
- Les établissements faisant l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- Les établissements qui ne sont pas en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale et de la CNSS ;
- Les établissements qui ne sont pas en situation régulière en matière de remboursement des avances de l'Etat octroyées dans le cadre du code des investissements touristiques.

Programmes d'investissement éligibles

- Tous les investissements matériels et immatériels de mise à niveau et de repositionnement du produit ayant pour objet la création de valeur ajoutée, l'amélioration de la qualité des prestations et la prise en compte des problématiques environnementales.
- Les investissements ayant pour but l'augmentation de la capacité litière ne sont pas éligibles au financement

Secteurs éligibles

- TOURISME

Schéma de financement

- Financement conjoint :
 - o Fonds propres et/ou autofinancement : 20% au minimum (les dons, subventions, primes d'investissement et prix des concours sont assimilés à des fonds propres)
 - o Part de GREEN INVEST : 40% au maximum avec un plafond de 10 MDH ;
 - o Part de la banque : le reliquat, sans que cette part ne soit inférieure à la part du GEEN INVEST.
- Durée : 12 ans au maximum dont un différé principal n'excédant pas 2 ans ;
- Taux d'intérêt : 2% l'an hors TVA pour la part du RENOVOTEL. Le taux du crédit bancaire est librement négociable.
- Sûretés : Pari-passu entre TAMWILCOM et la banque intervenant

Où déposer la demande ?

- Centre d'affaires de Marrakech : Tél : 05.24.42.38.49

Organisme gestionnaire



Source * : <https://www.tamwilcom.ma/fr/votre-projet/renovotel>



المركز الجهوي للاستثمار ▪ بني ملال-خنيفرة
 ٠٤٤٠٠ ٠٤٤٠٤ ١ ٠٠٠٠٠ ▪ ٠٤٤٤٤٤٤٤ - ٤٤٤٤٤٤٤
 Centre Régional d'Investissement ▪ Béni Mellal-Khénifra